

L'ECO-EXEMPLARITE

La Prévention des déchets constitue un axe essentiel du développement durable. Il s'agit de satisfaire nos besoins tout en adoptant un regard nouveau sur ce que nous jetons.

En 2010, le SYDETOM66 s'est engagé dans l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention des Déchets** en signant un partenariat avec l'ADEME. Cette démarche qui s'inscrit dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, a pour objectif la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets produits par les ménages et les professionnels des Pyrénées Orientales (-7% en 5 ans), et en conséquence, la diminution de la masse des déchets à prendre en charge par les collectivités.

La prévention des déchets, c'est mener des actions visant à éviter, réduire voire retarder l'apparition du déchet.

Elle s'articule autour de six thématiques principales qui sont:

- La sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- Les actions emblématiques nationales (compostage, stop pub, suppression des sacs de caisse, ...)
- Les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises
- Les actions de prévention qualitatives visant à réduire la nocivité des déchets
- Les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi, ...)

- **Et les actions éco-exemplaires de la collectivité.**

(Action N° 3 du PLPD : Développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire)

Pour répondre aux besoins de leurs activités, les collectivités consomment de l'énergie, de l'eau, du papier et produisent des déchets. Ces impacts entraînent des pollutions pour l'environnement et parfois une détérioration des conditions de travail.

Fort de ce constat, le SYDETOM66 (Syndicat Départemental de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères des Pyrénées Orientales) s'est lancé dans une stratégie de grande ampleur qui vise à promouvoir auprès des collectivités et administrations de son territoire les gestes de développement durable à travers l'exemple : démarche autrement appelée éco-exemplarité.

Pourquoi ici, pourquoi maintenant ?

D'abord parce que donner l'exemple est un facteur clé pour inviter tous les citoyens à s'orienter, à travers des gestes simples, vers des comportements plus vertueux pour préserver notre environnement.

Ensuite, à l'heure où **chaque salarié** produit près de **100 kg de déchets /an au travail**, les actions mises en œuvre participent à la limitation des impacts environnementaux, à la mise en place d'un lieu de travail plus sain et cohésif, mais aussi à la réduction des coûts liés au fonctionnement des collectivités.

Les actions mises en place tournent autour de 6 axes :

- Consommer responsable
- Réduire les déchets de papiers
- Gérer les déchets dangereux
- Stop au gaspillage de l'eau
- Consommer moins d'énergie
- Utiliser des transports plus verts
 - Sensibiliser les agents à l'éco-conduite
 - Favoriser le co-voiturage



C'est dans cette démarche que se lance aujourd'hui **Grand Stade**

Par la signature d'une charte éco-exemplaire avec le SYDETOM66 elle s'engage avec tous ses agents, à mettre en place une série d'actions permettant de réduire significativement l'impact de son activité sur la production de déchets et les consommations d'eau et d'énergie.

La réduction des déchets c'est l'affaire de tous !

